Santé publique: programme d'action communautaire 1997-2001 en matière de surveillance de la santé

1995/0238(COD) - 27/03/1996 - Comité économique et social: avis, rapport

Le CES approuve les buts et les principes de la proposition de la Commission. Le développement et la mise en place de nouveaux indicateurs sera probablement le résultat le plus important du programme. Le CES est d'avis que le programme devrait mettre davantage l'accent sur le travail de développement. Le CES considère qu'il est très important que la compétence existant dans les Etats membres et dans les autres comités chargés de la gestion des statistiques de santé et de sécurité soit utilisée dans le travail préparatoire de la sélection des domaines et des contenus des indicateurs de santé. Le CES souligne en particulier l'importance de la consultation du comité consultatif sur la sécurité, l'hygiène et la santé au travail. En ce qui concerne l'Annexe A de la communication, le Comité propose qu'elle figure en annexe de la proposition elle-même, afin que la proposition contienne des informations sur les domaines des indicateurs. Le CES souligne que la protection des informations concernant les individus doit être observée lors de l'établissement des indicateurs et la collecte des données. Il est souhaitable que l'on poursuive le développement de la diffusion des informations, notamment par les réseaux électroniques, mais d'autres moyens devraient également être utilisés, et d'autres projets correspondants devraient être exploités. Enfin, le CES attache de l'intérêt au budget prévu pour le programme. Les fonds réservés pour la collecte et la diffusion des données sont cependant trop faibles eu égard à l'importance de la question de la politique de santé de l'Union européenne et des Etats membres. Compte tenu de l'importance fondamentale du programme, ce budget doit être augmenté.